



GUIDE DES PARENTS

2021



Bonjour,

C'est avec plaisir que nous accueillerons votre enfant au camp de jour de la Ville de Gatineau. Nos camps de jour offrent une programmation d'activités à caractère récréatif qui se déroulent en français, de même qu'un encadrement complet et sécuritaire. Afin d'offrir à votre enfant un bel été en toute sécurité, particulièrement dans le contexte actuel de pandémie, nous vous demandons de lire attentivement ce qui suit.

Ouverture des camps de jour en fonction du Guide de relance des camps en contexte de COVID-19

Nous suivons de près les mesures mises en place par la Direction de la santé publique. Il est donc possible que certaines mesures présentées ci-dessous évoluent en fonction des annonces quotidiennes du gouvernement du Québec.

Nous avons adapté la programmation, le fonctionnement et nos procédures en fonction des quatre directives d'orientation établies par la Direction générale de la santé publique :

1. Distanciation physique

Assurer un espace d'un mètre entre les participants et de deux mètres entre le personnel et les participants, et organiser l'environnement physique favorisant le maintien de cette distance entre tous les individus;

2. Activités extérieures

Privilégier les sites extérieurs pour la programmation d'activités et utiliser les locaux intérieurs en cas d'intempéries seulement en respectant le nombre maximal de participants par local pour respecter la distanciation physique;

3. Limitation des contacts physiques

Réduire au minimum les contacts directs et indirects entre les individus notamment en programmant des activités et des jeux limitant le partage de matériel non désinfecté entre les participants (ballons, balles, crayons, pinceaux, ciseaux, casques, déguisements, arcs et flèches...);

4. Mesures d'hygiène

Appliquer et faire respecter rigoureusement les règles sanitaires, dont le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel, de l'ameublement et des installations sanitaires, ainsi que les routines d'hygiène individuelle, dont le lavage des mains pour les participants et le personnel.

Mesures de protection mises en place en lien avec la COVID-19

A. Exclusion des personnes symptomatiques

1. Un triage sera instauré à l'entrée du site pour le parent ou le tuteur et le participant.
2. L'accès au site du camp de jour sera refusé à tout participant qui présente des symptômes associés à la maladie (fièvre, toux, difficultés respiratoires ou autres symptômes selon [le site du gouvernement](#) du Québec). Utiliser [l'outil d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19](#) pour obtenir une recommandation sur la marche à suivre.
3. L'accès au site du camp de jour sera également refusé à tout participant dont un parent ou une autre personne vivant dans la même résidence présente ces symptômes ou est déjà placé en isolement en raison de la COVID-19 (cas ou contact).
4. Si des symptômes associés à la COVID-19 (fièvre, toux, difficultés respiratoires ou autres symptômes selon [le site du gouvernement](#) du Québec) apparaissent au camp :
 - a. Le participant présentant des symptômes sera isolé dans une pièce prévue à cet effet et devra porter un masque de procédure. Un membre du personnel s'occupera de lui jusqu'à ce qu'il quitte le site du camp avec son parent ou son tuteur;
 - b. Les effets personnels du participant seront déposés dans un sac et remis au parent ou tuteur;
 - c. Les parents ou les tuteurs de l'enfant symptomatique devront appeler au 1 877 644-4545 pour obtenir des consignes.

- B.** Pour la sécurité des enfants et du personnel, nous avons mis en place des mesures qui respectent les directives de la Santé publique. **Veillez lire cette section avec votre enfant afin qu'il soit bien préparé pour sa première journée de camp de jour.**
-

1. Port du couvre-visage

- a. L'enfant devra porter le couvre-visage fourni par le parent ou le tuteur à l'intérieur en fonction de son âge et de la zone de couleur

Zone de couleur	Consignes sur le port du couvre-visage	Participants visés par la mesure
Rouge	Couvre-visage obligatoire à l'intérieur en tout temps	Tous les participants ayant terminé leur 1 ^{re} année du primaire et plus (les élèves de la maternelle sont exemptés)
Orange		
Jaune	Couvre-visage obligatoire à l'intérieur en tout temps	Tous les participants ayant terminé leur 5 ^e année du primaire et plus.
Vert	Aucun couvre-visage pour les participants	

2. Respect de l'étiquette respiratoire

- Se couvrir la bouche et le nez lorsque l'on tousse ou éternue et utiliser des mouchoirs ou le coude replié;
- Utiliser des mouchoirs à usage unique;
- Jeter immédiatement les mouchoirs utilisés à la poubelle;
- Se laver les mains fréquemment;
- Ne pas se toucher la bouche ou les yeux avec les mains, qu'elles soient gantées ou non.

3. Respect des routines d'hygiène strictes de [lavage des mains](#) (pendant 20 secondes) aux moments recommandés :

- À l'arrivée au camp;

-
- b. Au début et à la fin de chaque activité;
 - c. Avant d'aller aux toilettes et immédiatement après;
 - d. Avant les collations et les repas.
4. Respect de la distanciation physique d'un mètre avec les participants et de deux mètres avec l'équipe d'animation
- a. Les rassemblements seront interdits;
 - b. Les activités extérieures seront privilégiées et les groupes seront répartis dans des zones déterminées;
 - c. Les activités proposées seront individuelles ou de groupe et permettront d'espacer les participants et d'éviter le partage de matériel;
 - d. En cas d'intempéries, chaque groupe aura son espace ou son local à l'intérieur du site du camp de jour;
 - e. Les locaux et le mobilier seront aménagés de façon à respecter la distanciation d'un mètre entre les participants et de deux mètres avec le personnel;
 - f. Les enfants auront un espace attribué pour la semaine où déposer leurs effets personnels.
5. Maintien des mesures d'hygiène dans le cas du matériel, des équipements et des surfaces fréquemment touchées
- a. La conciergerie a été adaptée en fonction des recommandations de la Santé publique;
 - b. Le personnel du camp de jour est également formé pour s'assurer de nettoyer et de désinfecter le matériel fréquemment utilisé.

Sources :

Association des camps du Québec, [Guide des mesures COVID-19 pour les camps](#)

[CNESST, Guide de normes sanitaires en milieu de travail pour les camps de jour – COVID-19](#)

Fiche de renseignements du participant

La Fiche de renseignements du participant **doit** être remplie en ligne **avant le 25 juin 23 h 59**. Si elle n'a pas été remplie, votre enfant ne sera pas admis au camp de jour.

Vous pouvez cliquer sur [l'hyperlien](#) ou y accéder sur le site gatineau.ca. Pour toute question, veuillez communiquer **par courriel** avec le centre de services de votre secteur.

Centre de services d'Aylmer	Centre de services de Buckingham	Centre de services de Gatineau	Centre de services de Hull	Centre de services de Masson-Angers
115, rue Principale Adresse postale : C. P. 1970, succ. Hull Gatineau (Québec) J8X 3Y9	181, rue Joseph Adresse postale : C. P. 1970, succ. Hull Gatineau (Québec) J8X 3Y9	144, boulevard de l'Hôpital Adresse postale : C. P. 1970, succ. Hull Gatineau (Québec) J8X 3Y9	775, boulevard de la Carrière Adresse postale : C. P. 1970, succ. Hull Gatineau (Québec) J8X 3Y9	57, chemin de Montréal Est Adresse postale : C. P. 1970, succ. Hull Gatineau (Québec) J8X 3Y9
Téléphone : 819 685-5007	Téléphone : 819 931-2902	Téléphone : 819 243-4343	Téléphone : 819 595-7400	Téléphone : 819 931-2902
Courriel : infofoisaysylmer@gatineau.ca	Courriel : infofoisirbma@gatineau.ca	Courriel : infofoisirgatineau@gatineau.ca	Courriel : infofoisirshull@gatineau.ca	Courriel : infofoisirbma@gatineau.ca

Ratios d'encadrement des enfants

- Service de garde (matin, midi et soir) :
Tous les âges : 1 animateur pour 10 enfants

- Camp de jour :
De 5 à 6 ans : 1 animateur pour 10 enfants
De 7 à 8 ans : 1 animateur pour 12 enfants
De 9 à 12 ans : 1 animateur pour 12 enfants

- Sorties aquatiques :
Si la programmation prévoit des sorties baignade, il y aura ajout d'animateurs et de sauveteurs afin de respecter les normes de la Société de sauvetage.

Procédures d'entrée et de sortie du camp de jour

En raison de la pandémie, vous ne serez pas autorisé à entrer dans l'établissement scolaire ou le centre communautaire du site du camp de jour. L'accueil se fera à l'extérieur du site et nous vous demandons de conserver une distance de deux mètres entre les personnes s'il y a une file d'attente à votre arrivée. En début et en fin de journée, le personnel du camp de jour à l'accueil attestera de l'heure d'arrivée et de départ de votre enfant. Sur la Fiche de renseignements du participant, vous aurez indiqué une ou plusieurs personnes autorisées à venir chercher l'enfant, autres que les parents ou les tuteurs. Nous demanderons une **PIÈCE D'IDENTITÉ** à toute personne qui viendra chercher un enfant afin de nous assurer qu'elle en a l'autorisation. **Veillez transmettre le message aux personnes concernées.** Nous laisserons partir votre enfant seulement avec vous ou avec l'une des personnes autorisées. Le premier jour du camp, nous confirmerons avec vous le nom des personnes autorisées à venir chercher votre enfant ainsi que celui des personnes à joindre en cas d'urgence avec leurs numéros de téléphone. Si votre enfant vient à présenter des symptômes liés à la COVID-19, nous communiquerons par téléphone avec vous (ou avec les personnes à joindre en cas d'urgence) et vous demanderons de venir le chercher immédiatement.

Si vous permettez à votre enfant de revenir seul à la maison, vous devez l'indiquer sur la Fiche de renseignements, dans la section Arrivée et départ du participant. Dans le cas où votre enfant aurait cette permission, le personnel du camp de jour attestera de l'heure de son départ sur la feuille de présence.

Heures d'ouverture et de fermeture

Les enfants non inscrits au service de garde ne peuvent entrer sur le site avant **9 h** et ils doivent le quitter à **16 h**.

Les enfants inscrits au service de garde ne peuvent entrer sur le site avant **7 h** et ils doivent le quitter pour **17 h 30**.

Le non-respect des heures d'arrivée et de départ sera sanctionné selon la procédure établie (voir annexe 1).

Ce que le sac à dos doit contenir tous les jours

- Deux couvre-visage (se référer à la section « Port du couvre-visage » pour déterminer si votre enfant doit le porter en fonction de la zone de couleur).
- De la crème solaire (notez que la crème solaire en vaporisateur est interdite). Certaines crèmes abîmant les planchers de façon irréversible, la crème sera toujours appliquée à l'extérieur.
- Un chapeau.
- Une bouteille d'eau réutilisable remplie d'eau (pour l'hydratation).
- Un goûter froid et deux collations (il n'y a ni réfrigérateur ni four à micro-ondes sur les sites).
- Un tablier, un couvre-tout ou une vieille chemise.
- Un maillot de bain et une serviette (pour les activités comportant de l'eau).
- Des sandales sportives ou des espadrilles qui ne marquent pas les planchers.

Pour éviter le partage de matériel dans le contexte de la COVID-19, nous vous invitons (facultatif) à mettre le coffre à crayons (crayons de couleur, ciseaux, colle, aiguiseur) de votre enfant dans son sac à dos. Votre enfant pourra ainsi utiliser son propre matériel pour des activités de dessin. Veuillez noter que le partage d'effets personnels ne sera pas toléré. Les enfants auront un espace attribué pour la semaine où déposer leurs effets personnels.

Notez que les jeux, les jouets et les appareils électroniques sont interdits au camp de jour.

Code vestimentaire

Il est recommandé que votre enfant soit vêtu d'une tenue sportive (short, chandail à manches courtes, espadrilles, etc.). Les robes, les jupes et les souliers de type *CROCS* ne sont pas recommandés. Les souliers à roulettes (comme ceux de marque Heelys) sont interdits. Il est aussi conseillé d'attacher les cheveux longs.

Sortie et baignade

Il n'y aura aucune sortie en raison des mesures imposées et des contraintes quant au nombre de passagers par autobus.

En fonction du plan de relance des structures aquatiques et de la proximité de ces installations dans le cas de certains sites, votre enfant pourrait participer à une activité baignade. Si tel est le cas, les sauveteurs feront une évaluation pour déterminer si l'enfant doit porter une veste de flottaison individuelle (VFI). Si votre enfant doit porter une VFI pour la baignade, vous devrez en fournir une et l'identifier correctement. Veuillez prendre note que le port de « flotteurs » est interdit.

Objets perdus

Il sera impossible de réclamer un objet perdu après la dernière journée de camp.

Programmation et horaire type

Nous devons remanier notre programmation d'activités quotidiennes et hebdomadaires afin de respecter les mesures de santé publique. Dans le contexte de la COVID-19, voici un aperçu de ce à quoi on peut s'attendre dans les camps de jour de la Ville cet été :

- Les jeux et les activités se dérouleront en petits groupes afin de favoriser la distanciation physique et de limiter le partage de matériel;
- Les activités extérieures seront privilégiées;
- Les enfants seront autant que possible assignés à un groupe pour la semaine afin de limiter les contacts;
- Le service de garde sera animé en petits groupes;
- Il n'y aura aucune sortie en raison des mesures imposées et des contraintes quant au nombre limité de passagers par autobus;
- Il n'y aura aucun rassemblement en grand groupe.

Horaire type d'une journée au camp de jour :

De 7 h à 9 h	Service de garde (jeux libres animés)
De 9 h à 12 h	Animation d'activités par groupe
De 12 h à 13 h	Dîner
De 13 h à 16 h	Animation d'activités par groupe
De 16 h à 17 h 30	Service de garde (jeux libres animés)

Code de vie (à l'intention des enfants)

Puisque je suis maintenant inscrit au camp de jour et que je veux m'amuser dans un climat sain et sécuritaire, il est entendu que :

- Je porte le couvre-visage à l'intérieur (en fonction de la zone de couleur et de mon âge);
- Je respecte l'étiquette respiratoire;
- Je me lave les mains pendant 20 secondes selon la fréquence déterminée par mon animateur;
- Je garde une distance d'un mètre avec les autres enfants et de deux mètres avec mon animateur;
- Je respecte les consignes de nettoyage déterminées par mon animateur;
- Je garde mon matériel pour moi;
- J'écoute et applique les consignes et les règles de mon animateur et du camp de jour;
- Je participe aux activités;
- Je fais de bons gestes et je surveille mon langage lorsque je m'adresse aux autres;
- Je fais attention au matériel et au site du camp de jour;
- Je ramasse mes déchets et les mets à la poubelle;
- Je reste avec mon animateur et mon groupe;
- Je m'habille convenablement pour participer aux activités;
- Je m'exprime calmement et je cherche des solutions non violentes;
- Je suis poli avec les animateurs et les amis du camp de jour.

Ce qui veut dire que les comportements suivants me sont interdits :

- Sacrer ou tenir un langage inapproprié;
- Frapper les autres ou me battre;
- Me sauver;
- Crier des noms;
- Lancer des objets;
- Être arrogant envers les animateurs;
- Briser du matériel;
- Vandaliser le site ou les bâtiments.

Présence de poux de tête

Si nous découvrons des poux, pour éviter la propagation, nous vous demanderons de venir chercher votre enfant dans les plus brefs délais. L'enfant pourra réintégrer le camp le lendemain de son traitement.

sante.gouv.qc.ca/problemes-de-sante/poux/

Prise de médicaments

L'équipe d'animation n'administre aucun médicament, à l'exception de l'épinéphrine (adrénaline), si l'enfant ne peut le faire lui-même. Notez que l'enfant doit porter son auto-injecteur (EpiPen, Ana-Kit) sur lui en tout temps, dans un sac porté à la taille.



Allergies

Dans le but de prévenir les risques liés aux allergies alimentaires et aux empoisonnements, **les arachides, les noix et tous les produits dérivés sont strictement interdits au camp de jour**. Vous comprendrez que les aliments maison contenant ces produits ne sont pas permis.

Si vous êtes informés d'autres allergies alimentaires sévères sur le site du camp de jour (par exemple kiwis, fraises), les aliments allergènes ne devront pas être inclus dans les lunchs de votre enfant.

Si votre enfant présente une intolérance alimentaire ou s'il est allergique à certains aliments, il sera très important de l'indiquer sur sa Fiche de renseignements et de rencontrer le responsable du site afin de lui expliquer le degré d'allergie, les réactions possibles ainsi que le traitement à privilégier. Sachez que tous les animateurs ont suivi un cours de secourisme et connaissent les mesures à prendre dans de telles situations.

Notez que l'enfant doit porter son auto-injecteur (EpiPen, Ana-Kit) sur lui en tout temps, dans un sac porté à la taille.



Pour les enfants atteints d'une allergie sévère (alimentaire ou autre) qui nécessite une intervention urgente (auto-injecteur d'épinéphrine et transfert à l'hôpital), vous devrez remplir le document « Information : allergies sévères » disponible dans la « Fiche de renseignements » (une photo de votre enfant sera requise pour permettre une identification rapide).

Boîte à lunch

N'oubliez pas qu'il est **impossible** d'utiliser un four à micro-ondes ou un réfrigérateur sur les sites du camp de jour (prévoyez une boîte à lunch qui conserve les aliments au frais).

Des camps de jour en santé

Le programme des camps de jour encourage la pratique de saines habitudes de vie. Durant l'été, nous incitons les enfants à adopter des comportements alimentaires sains et un mode de vie physiquement actif tout en s'amusant. Au tremplinsante.ca, vous trouverez plusieurs idées (dont une banque de recettes de boîte à lunch santé) pour que bouger plus et manger mieux soit facile et agréable pour vos enfants.

NOTRE CAMP SAUTE À PIEDS JOINTS DANS LES BONNES HABITUDES!

Découvrez, vous aussi, une foule d'idées
et d'astuces pour « bouger plus et manger mieux »

www.tremplinsante.ca



Communication avec les parents

Pendant la période d'activité des camps, vous pourrez joindre les responsables ou adjoints de sites par l'intermédiaire de téléphones cellulaires dont les numéros seront disponibles sur les sites.

Attention : Pour les sites localisés dans des écoles, ne téléphonez pas au secrétariat de l'école, car personne ne pourra vous aider. Le camp de jour est offert par la Ville de Gatineau.

Soyez informé que la violence (verbale ou physique) et les propos discriminatoires ne seront pas tolérés sur les sites.

La ressource psychosociale

La ressource psychosociale est une personne qui soutient, au besoin, les équipes d'animation lorsqu'elles sont en situation d'intervention lors d'un comportement inapproprié. Elle est appelée à intervenir dans des situations dites délicates, urgentes et problématiques. Elle transmet les informations d'usage aux parents concernés.

Programme d'accompagnement ENFEX

Certains de nos sites accueillent aussi des enfants ayant des besoins particuliers. Ces enfants sont intégrés aux groupes réguliers et sont encadrés par un accompagnateur (camps ENFEX).

Situations extraordinaires

En cas d'intempéries ou de sinistre majeur, l'équipe d'animation assurera la sécurité des enfants en les gardant au camp aussi longtemps que la situation l'exigera, et ce, même après les heures normales d'ouverture des camps.

Saviez-vous que?

- Nos procédures de sécurité prévoient, en début de saison et sur tous les sites de camp de jour, des exercices d'évacuation en cas d'incendie.
- Une animation de qualité dans un environnement sécuritaire est l'une des priorités du programme des camps de jour de la Ville. Notre équipe d'animation assiste à plusieurs formations obligatoires.
- Les membres de l'équipe qui occupent des fonctions de coordination suivent notamment des formations en gestion du risque et en gestion des ressources humaines.
- Les employés reçoivent tous une formation en premiers soins.
- Les animateurs suivent la formation DAFA (diplôme d'aptitude à la fonction d'animateur) reconnue à travers le Québec. Pourquoi le DAFA?
 - Standard de qualité et de sécurité en animation.
 - Certification reconnue à travers le Québec.
 - Reconnaissance de la fonction d'animateur.
 - Contenu de formation accessible, complet et élaboré par des experts en animation (techniques d'animation, sécurité au travail, éthique, stage pratique, etc.).
- Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien suivant : programmedafa.com.



Annexe 1

Procédure d'avertissement en cas de retard des parents ou des tuteurs

- Pour l'enfant inscrit au camp de jour et au service de garde, les heures d'accueil sont **de 7 h à 17 h 30**.

Le parent qui prévoit d'arriver après 17 h 30 doit en informer le responsable le plus rapidement possible.

Pour un premier retard, un avis verbal sera donné et le responsable remplira une fiche de retard.

Au deuxième retard, l'enfant sera expulsé du service de garde pour une journée et le responsable remplira une fiche de retard.

Au troisième retard, l'enfant sera expulsé du service de garde pour l'été.

- Pour l'enfant inscrit au camp de jour seulement, les heures d'accueil sont **de 9 h à 16 h**.
Après trois avertissements notés par le responsable sur la fiche de retard, le service de garde sera facturé pour la semaine du dernier avertissement.

L'heure de référence est celle qui est affichée sur le téléphone cellulaire du responsable du site.

Annexe 2

Procédure d'avertissement en cas de comportement inapproprié d'un enfant

Pour le bon déroulement des activités et la sécurité des participants et du personnel, il est important que votre enfant respecte le code de vie du camp de jour (voir p. 10). Afin d'assurer un suivi du comportement de votre enfant, nous désirons vous informer de la procédure d'avertissement mise en place par l'équipe du camp de jour de la Ville de Gatineau. Cette procédure servira à établir clairement les limites qui doivent être respectées à l'intérieur d'un groupe. Les conséquences logiques seront déterminées par le responsable et les superviseurs. La procédure est la suivante :

Avertissement 1

- Avertissement donné à l'enfant par le responsable de site et rédaction d'une entente de collaboration avec l'enfant.
- Communication avec les parents.

Avertissement 2

- Deuxième échange avec les parents.
- Intervention de la ressource psychosociale.
- Révision de l'entente de collaboration et suivi avec l'enfant.

Avertissement 3

- Retrait ou suspension de l'enfant du camp de jour.

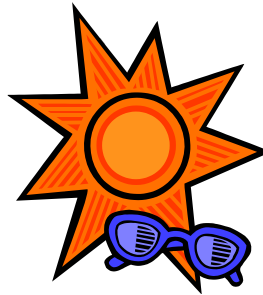
N. B. Prenez note que chaque situation devra être évaluée individuellement et que, selon la gravité du cas, toutes les étapes ne seront pas nécessairement suivies.

Annexe 3

Politique de remboursement et d'annulation

Les frais d'inscription ne sont **pas remboursables**, sauf :

- Si la Ville ne remplit pas ses obligations;
- Si l'enfant inscrit déménage à l'extérieur de la ville avant la fin des camps. Une preuve sera exigée et le remboursement se fera au prorata des jours consommés;
- Si, pour des raisons de santé (maladie ou blessure), l'enfant ne peut plus participer au camp. Un certificat médical sera exigé et le remboursement se fera au prorata des jours consommés.



Bon été!